



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

facturation

Question écrite n° 37213

Texte de la question

M. Éric Alauzet interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les pistes de travail qu'il étudie et les solutions qu'il souhaite proposer pour permettre de conforter le modèle économique de l'Office national des forêts (ONF). En effet, dans le cadre de la réflexion sur la loi d'avenir pour l'agriculture, la question de la pérennité de l'ONF, qui se trouve actuellement dans une situation économique difficile, est posée. Pourtant, la gestion de la forêt est une activité dont l'avenir est prometteur. Et dans la perspective du développement de la filière forêt-bois et de la valorisation du bois-énergie en tant qu'énergie renouvelable, l'ONF possède de sérieux atouts pour trouver une place de choix dans la filière, ce qui lui permettrait de renforcer son modèle et le bien-fondé de ses missions, en dégagant de la valeur ajoutée sur le produit-bois transformé. Toutefois, ceci requiert une volonté conjointe de la part de l'ONF et de l'État : celle de repenser et d'organiser l'ensemble de la filière, afin de faire de la filière-bois un secteur compétitif, dynamique, et pourvoyeur d'emplois non-délocalisables dans les territoires, comme cela est le cas en Allemagne. Car la situation de la France est particulièrement préoccupante en la matière. En effet, aujourd'hui, la forêt publique française est considérée par les agents de l'ONF comme étant sous-exploitée : ils appellent ainsi de leurs vœux le développement d'une sylviculture plus dynamique, en jouant à la fois sur le volume des bois, et sur les modalités d'exploitation. Ce constat relève d'une situation paradoxale. La France est l'un des pays les plus boisés de l'Union européenne, sa surface forestière s'étend chaque année, mais pourtant, ce secteur creuse le déficit commercial de la France, qui importe massivement du bois transformé de Pologne, d'Allemagne, et des pays scandinaves (pâte à papier, planches, meubles) pour un coût de revient important, alors qu'elle exporte des troncs à un prix bien plus bas. Il devient donc urgent que la France puisse mobiliser ses bois et ses savoir-faire, afin de répondre à la demande intérieure, tout en assurant la gestion durable de ses forêts, afin que le bois reste une énergie renouvelable et que la forêt demeure un espace permettant la pluriactivité (protection, loisirs, etc.). En conséquence, il lui demande quelles mesures et quels moyens il compte déployer pour que la filière-bois devienne une véritable aubaine, et afin de favoriser l'emploi et la transition vers un modèle énergétique durable dans les territoires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37213

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9546

Question retirée le : 24 septembre 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)